



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

325^e séance

Jeudi 5 avril 2012, à 15 heures

New York

Président : M. Román-Morey (Pérou)

La séance est ouverte à 15 h 35.

Débat général (suite)

M. Zhang Junan (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise souhaite d'emblée et encore une fois féliciter le Président pour son accession à la présidence de la présente session de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Nous constatons avec satisfaction que, sous son excellente direction et grâce à ses efforts inlassables, les parties sont parvenues à un accord sur l'ordre du jour de la présente session de la Commission. La délégation chinoise attend avec intérêt de travailler avec lui et avec les autres délégations. Nous remercions également son prédécesseur, l'Ambassadeur Hamid Al Bayati d'Iraq, pour ses efforts. Nous félicitons sincèrement M^{me} Kane pour sa nomination en tant que Haut- Représentante pour les affaires de désarmement et lui souhaitons la bienvenue à son poste.

Dans le monde aujourd'hui, il y a de plus en plus de facteurs d'incertitude et d'instabilité, et partout dans le monde, les politiques, les économies et les arrangements en matière de sécurité connaissent des changements complexes et profonds. Le nombre croissant d'intérêts communs et une interdépendance plus grande dans le domaine de la sécurité lient tous les pays dans un destin commun. Les pays se doivent de coopérer pour maintenir la sécurité, promouvoir le développement en favorisant la stabilité, œuvrer à une évolution positive de la sécurité internationale et faire avancer les processus

multilatéraux de maîtrise des armements. C'est pourquoi nous appelons tous les pays à adopter le nouveau concept de sécurité axé sur la confiance mutuelle, les avantages réciproques, l'égalité et la coordination.

L'année 2012, qui est le début du nouveau cycle de travail de la Commission du désarmement, sera le moment de respecter pleinement les préoccupations des pays en matière de sécurité, et d'en tenir compte, et sera également l'occasion d'ouvrir un dialogue et de lancer une coopération fondés sur l'égalité et la confiance mutuelle. La Chine espère sincèrement que toutes les parties adopteront des positions constructives et feront en sorte que le cycle produise des résultats positifs.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires occupent depuis des années une place hautement prioritaire dans l'ordre du jour de la Commission du désarmement. Dans les circonstances actuelles, la Chine voudrait rappeler ce qui suit.

Premièrement, c'est aux pays détenteurs des plus grands arsenaux nucléaires qu'incombe la responsabilité principale et particulière du désarmement nucléaire; ils doivent continuer à procéder à des réductions drastiques et substantielles de leurs arsenaux nucléaires. Lorsque les conditions seront propices, d'autres États dotés d'armes nucléaires se joindront également aux négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Au moment opportun, la communauté internationale devrait élaborer un plan graduel viable et à long terme, incluant notamment

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



la signature d'une convention sur l'interdiction complète des armes nucléaires.

Deuxièmement, les États dotés d'armes nucléaires doivent diminuer le rôle de ces armes dans leurs politiques nationales de sécurité, et s'engager clairement à ne pas être les premiers à utiliser l'arme nucléaire, convenir inconditionnellement de ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre des États non dotés de ces armes ou dans des zones exemptes d'armes nucléaires, et conclure un instrument international juridiquement contraignant sur la question le plus rapidement possible.

Troisièmement, toutes les parties doivent promouvoir l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Conférence du désarmement de Genève doit se mettre d'accord sur un programme de travail complet et équilibré, et entamer ses travaux de fond le plus rapidement possible, y compris des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Face à la situation complexe et instable qui règne en matière de non-prolifération, la communauté internationale doit créer un climat pacifique et stable sur le plan de la sécurité régionale et internationale, fondé sur la confiance et la coopération mutuelles, afin d'éliminer les causes profondes de la prolifération des armes de destruction massive. Les parties concernées doivent également œuvrer de concert pour renforcer le régime international de non-prolifération nucléaire, assurer l'impartialité et le caractère non discriminatoire des efforts internationaux en matière de non-prolifération et s'employer à régler les crises nucléaires régionales par des moyens politiques et diplomatiques.

Comme l'a indiqué le Président Hu Jintao le 27 mars lors du Sommet sur la sécurité nucléaire à Séoul, la Chine ne cessera de prôner l'interdiction totale et la destruction complète des armes de destruction massive, de suivre la politique de non-recours en premier à l'arme nucléaire, d'être acquise aux efforts internationaux de non-prolifération et d'appuyer le droit des pays à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La Chine a mis en œuvre le document final de la huitième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, appuie la tenue en 2012 d'une conférence internationale sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient et s'oppose fermement au terrorisme nucléaire sous toutes ses formes.

La Chine a toujours préconisé le règlement pacifique des questions liées à la péninsule coréenne et au nucléaire iranien. Nous espérons que les parties s'engageront à régler ces questions par la voie diplomatique et feront preuve de retenue et de souplesse pour promouvoir le dialogue et la coopération.

La Chine appuie des mesures de confiance concrètes et réalistes dans le domaine des armes classiques. Depuis de nombreuses années, la Chine n'a cessé de promouvoir les processus de désarmement et les mesures de confiance régionaux et internationaux aux niveaux bilatéral et multilatéral et d'y participer activement, notamment dans le cadre de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-est et de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie.

La Chine a œuvré avec les pays concernés afin d'étudier et de mettre en œuvre des mesures de confiance destinées à renforcer la confiance mutuelle et à promouvoir la sécurité. La Chine a également participé à l'Instrument normalisé des Nations Unies pour l'établissement de rapports sur les dépenses militaires et le Registre des armes classiques des Nations Unies, et est déterminée à renforcer la confiance dans ce domaine.

La Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes se tiendra en juillet 2012. La deuxième Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects se tiendra en août. La Chine espère que la communauté internationale s'emploiera à réglementer le commerce des armes et à lutter contre les transferts illicites et le trafic des armes. La Chine est prête à participer de façon constructive à ces discussions.

La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a créé le mécanisme multilatéral de maîtrise des armements et de désarmement, qui comprend la Première Commission, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et la Conférence du désarmement, instances qui se renforcent et se complètent mutuellement. La Commission du désarmement fait partie intégrante de ce mécanisme et est un organe délibérant important. Pendant des années, elle a contribué à la cause du désarmement multilatéral et de la maîtrise des armements. S'il est vrai qu'elle a rencontré quelques difficultés, nous espérons que les parties adopteront une position rationnelle et pratique vis-à-vis de la Commission et, en vue de préserver

son autorité, appuieront toutes les initiatives visant à renforcer son rôle et son efficacité.

M. Seifi Pargou (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau et les Présidents des groupes de travail, pour votre élection et vous assurer de l'entière coopération de ma délégation en vue de mener à bien la présente session de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Je tiens également à féliciter M^{me} Angela Kane pour sa nomination en tant que Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, et lui souhaiter plein succès.

Je voudrais également m'associer à la déclaration faite hier par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Depuis les horribles attaques nucléaires lancées contre Hiroshima et Nagasaki en 1945, qui sont les seuls cas d'utilisation d'armes nucléaires à ce jour, le désarmement nucléaire a toujours été une des plus hautes priorités de la communauté internationale. C'est pourquoi la toute première résolution adoptée par l'Assemblée générale – à l'unanimité à sa première session, le 24 janvier 1946 –, appelle à l'élimination totale des bombes atomiques. Malheureusement, l'existence continue dans le monde entier de milliers d'armes nucléaires stratégiques et non stratégiques, déployées et non déployées, demeure une menace grave à la paix et à la sécurité internationales, voire à la survie même de la civilisation humaine.

Bien qu'aucun prétexte ne saurait justifier la possession d'armes nucléaires par n'importe quel pays, il est extrêmement préoccupant que certains États dotés d'armes nucléaires continuent de consacrer des milliards de dollars à la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires, à la construction de nouvelles usines de fabrication d'armes nucléaires et à la modernisation et au remplacement de telles armes. De même, en violation de leurs obligations en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ces pays continuent à recourir à des politiques obsolètes de dissuasion nucléaire et à promouvoir le rôle et le statut des armes nucléaires dans leurs doctrines de défense et de sécurité. Bien que certains États dotés de l'arme nucléaire ne cessent d'affirmer qu'ils s'acquittent de leurs obligations juridiques en matière de désarmement nucléaire, les derniers chiffres et données disponibles mettent fortement en doute la validité et la crédibilité de ces assertions.

La République islamique d'Iran, de même que l'écrasante majorité des États, maintient sa position de principe que l'élimination totale des armes nucléaires, vue comme une question hautement prioritaire, est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de ces armes. À cet égard, bien que nous appuyions la proposition du Mouvement des pays non alignés d'adopter un cadre légal en vue de l'élimination complète des armes nucléaires d'ici à 2025, nous soulignons qu'il est très urgent et absolument essentiel d'engager des négociations sur une convention relative aux armes nucléaires et sur un instrument inconditionnel, universel et juridiquement contraignant portant sur des garanties négatives de sécurité pour tous les États non dotés de l'arme nucléaire.

S'agissant de l'intention annoncée par certains États dotés de l'arme nucléaire de réduire une partie de leurs arsenaux nucléaires, nous estimons que des réductions limitées des armements, décidées de manière bilatérale ou unilatérale, sont loin de répondre aux attentes de la communauté internationale concernant la prise de mesures concrètes et efficaces en vue de l'élimination totale des armes nucléaires et qu'elles ne sauraient en aucun cas se substituer à l'obligation des États dotés d'armes nucléaires d'éliminer totalement ces armes. En outre, ces réductions doivent aller au-delà du simple démantèlement des armes nucléaires et doivent être irréversibles, transparentes et vérifiables sur le plan international.

En même temps, l'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire n'est pas le seul problème auquel la communauté internationale est confrontée. En effet, certains États dotés d'armes nucléaires poursuivent la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires en maintenant des accords de partage nucléaire avec des États non dotés d'armes nucléaires ainsi qu'avec d'autres États dotés de l'arme nucléaire.

La République islamique d'Iran estime que le meilleur moyen d'assurer la non-prolifération des armes nucléaires consiste à appliquer le TNP, intégralement et de manière non sélective, et à garantir son caractère universel, en particulier au Moyen-Orient, où le programme d'armement nucléaire du seul État non partie au TNP, avec l'aide de la France, menace sérieusement la paix et la sécurité régionales et internationales. Pour surmonter ce problème, l'Iran a proposé, en 1974, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Cependant, les efforts déployés pour créer une telle zone n'ont toujours pas porté leurs fruits

en raison du refus systématique du régime sioniste de devenir partie au TNP et de soumettre ses installations nucléaires au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. À cet égard, l'application de la résolution pertinente de la Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation est indispensable pour créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et garantir le caractère universel du Traité.

L'Assemblée générale, dans le Document final (résolution S-10/2) de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, a vivement insisté sur la nécessité d'écarter la menace posée par les armes nucléaires, de les éliminer complètement et de prévenir leur prolifération. Ayant identifié le désarmement nucléaire comme la plus haute priorité, l'Assemblée a chargé la Commission du désarmement de donner suite aux décisions et recommandations pertinentes de la session extraordinaire, y compris celles relatives au désarmement nucléaire. En dépit des nombreuses réalisations de la Commission, il est regrettable qu'au cours de son existence cet organe n'ait pas été en mesure de formuler une série de recommandations spécifiques sur le désarmement nucléaire et l'élimination totale des armes nucléaires.

La Commission se doit donc d'accorder la priorité au désarmement nucléaire et à l'élimination totale des armes nucléaires et d'axer ses efforts sur cette partie trop longtemps remise à plus tard de son mandat. Pour des raisons évidentes, la question de l'ordre du jour consacrée au désarmement nucléaire, comme en a décidé l'Assemblée générale, revêt la plus haute importance.

Ma délégation réaffirme l'importance du rôle et de la fonction de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organe délibérant chargé d'examiner les grandes questions liées au désarmement et de formuler des recommandations. Le fait que, par le passé, la Commission du désarmement a formulé plus d'une douzaine de directives et de recommandations atteste l'importance et la pertinence de son rôle.

Ma délégation est prête à coopérer pleinement avec les autres délégations tout au long du présent cycle des travaux de la Commission afin de sortir de l'impasse dans laquelle cet organe se trouve actuellement, et qui, selon nous, trouve son origine dans le manque de volonté politique de certains pays.

Nous entendons également travailler de concert avec vous, Monsieur le Président, et avec toutes les délégations pour que la présente session de la Commission connaisse une issue fructueuse.

M. Proaño (Équateur) (*parle en espagnol*) : Au nom de ma délégation, je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Je tiens à vous faire part de toute la confiance et de toute l'estime que l'Équateur place en vous, personnellement, et en votre pays. Nous voudrions également nous féliciter de la nomination de M^{me} Angela Kane en tant que Haut-Représentante pour les affaires de désarmement.

La délégation équatorienne souscrit pleinement à la déclaration faite par le Chili au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi qu'à celle faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés. Toutes deux ont repris en détail les conceptions et les points de vue de ma délégation, aussi ne reviendrai-je pas sur ce point.

Ma délégation tient à rappeler son plein attachement aux décisions et accords intervenus à la première session extraordinaire que l'Assemblée générale a consacrée au désarmement. Nous exprimons également de cette manière notre plein appui à la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, en tant que seul organe délibérant du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, chargé d'examiner divers problèmes de désarmement et de formuler des recommandations les concernant, de même qu'à la Conférence du désarmement, unique instance de négociation en matière de désarmement.

À l'instar de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et du Mouvement des pays non alignés, l'Équateur considère que le désarmement nucléaire est la priorité des priorités. Aussi, et dans la droite ligne de ce que vous avez déclaré ce matin, Monsieur le Président, pour l'Équateur, pour l'Amérique du Sud et l'Amérique latine ainsi que, j'en suis sûr, pour la grande majorité des pays du monde en développement, faire le choix des armes nucléaires est un choix non seulement répréhensible mais totalement contraire aux exigences les plus fondamentales pour garantir la paix et le développement de tous les peuples de la planète.

Ce que je viens de dire n'est en rien nouveau, mais il est indispensable que chaque jour qui passe nous nous en souvenions, et ce, tant que les armes nucléaires

existeront. Cela n'a certainement rien de nouveau puisque rien ne semble vouloir évoluer. Bien que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dispose clairement que les parties s'engagent à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement nucléaire, ainsi que sur un traité visant le désarmement général et complet, sous un contrôle international strict et efficace, la communauté internationale n'a vu aucun signe concret de respect de cette obligation juridique.

Et rien ne bouge non plus, parce que, en dépit de l'avis rendu par la Cour internationale de Justice sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, du point de vue du droit international humanitaire, et sur l'obligation qui incombe à tous les États de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace, les États non dotés d'armes nucléaires n'observent toujours aucun signe concret leur permettant d'affirmer nous nous dirigeons bien dans cette direction.

Malheureusement, et comme vous nous l'avez vous-même rappelé il y a quelques jours, Monsieur le Président, l'humanité a déjà connu l'horreur et la destruction causées par l'emploi des armes nucléaires. Mais il semble que cela ne soit pas suffisant pour que nous adoptions une position unanime et bien arrêtée sur l'élimination totale et définitive de ces armes.

La question qui se pose par conséquent est la suivante : si l'histoire récente ne nous suffit pas, que faudra-t-il pour que nous réalisons que nous sommes en train de jouer avec le feu et que nous courons le risque de reproduire les mêmes erreurs? Or, pour un pays comme l'Équateur, et pour l'immense majorité des pays et des populations, j'en suis sûr, l'histoire récente est plus que suffisante et c'est pourquoi mon pays plaide avec tant d'ardeur pour le désarmement nucléaire et la destruction de toutes les armes nucléaires de la planète.

Cette situation explique certainement le refus d'inscrire la question des éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement à l'ordre du jour de la Commission du désarmement. L'Équateur considère que cette question devrait impérativement figurer à l'ordre du jour, car, selon nous, il est inadmissible que, en dépit des faits mentionnés plus haut, nous parlions aujourd'hui encore de l'existence de milliers d'ogives nucléaires. Toute mesure en faveur du désarmement nucléaire qui ne s'avère pas définitive et qui ne prévoit pas de délais

ou d'indicateurs précis ne peut être qu'insuffisante au regard de ces chiffres.

Dans ce contexte et compte tenu des différents événements qui sont prévus cette année dans le domaine du désarmement, l'Équateur, réaffirmant son statut de partie contractante au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes – Traité de Tlatelolco, affiche son appui ferme et total à la mise en œuvre de la résolution de 1995 relative au Moyen-Orient, qui prévoit la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région. Nous espérons très sincèrement que la conférence devant être convoquée sur cette question aura bien lieu en 2012.

Maintenant que nous nous sommes mis d'accord sur l'ordre du jour de la Commission du désarmement, je tiens à vous exprimer, Monsieur le Président, les félicitations et la reconnaissance de l'Équateur pour le travail et les efforts que vous avez déployés. Nous avons à cette occasion pu constater l'ampleur de votre expérience et de vos connaissances dans le domaine du désarmement, mais également la profondeur de votre attachement aux travaux et à la transparence de cet organe. Ces félicitations et remerciements s'adressent également à tous les membres de votre équipe.

Enfin, Monsieur le Président, vous pouvez être assuré de la confiance que mon pays place en vous, une confiance amplement justifiée au vu de la grande détermination avec laquelle vous dirigez les travaux de la Commission.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en espagnol*) : J'appelle l'attention des membres sur le programme de travail élaboré par le secrétariat de la Commission et figurant dans le document A/CN.10/2012/CRP.1. Ce document a été distribué au début de l'après-midi et a été corrigé suite à une erreur apparaissant en page 2.

Les membres pourront voir que, conformément au principe d'équité, chaque Groupe de travail s'est vu allouer sept séances. Le 9 avril, deux séances plénières informelles seront organisées pour examiner les méthodes de travail de la Commission et la question de la quatrième décennie du désarmement, respectivement. Dans la matinée du 19 avril, nous tiendrons une séance pour examiner les recommandations issues des informelles du 9 avril.

Puis-je considérer que la Commission décide de prendre note du projet de programme de travail figurant

dans le document A/CN.10/2012/CRP.1, y compris le changement signalé en page 2, aux termes duquel les Groupes de travail entameront leurs travaux le 10 avril?

M^{me} Ledesma Hernández (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, de votre proposition concernant notre programme de travail. Avec votre permission, nous voudrions faire une suggestion à la lumière de l'expérience de l'année passée où nous avons débattu de plusieurs thèmes le même jour. Afin que nos travaux soient plus cohérents, nous voudrions soumettre à votre examen, Monsieur le Président, ainsi qu'à celui des membres, la modification suivante.

Il s'agirait de consacrer une journée entière à chacune des questions inscrites à l'ordre du jour, au lieu de procéder par demi-journée. Ainsi nous pourrions avoir un échange plus approfondi et davantage de chances de nous entendre sur des formulations et de parvenir à un consensus. Concrètement, nous proposons donc de commencer dès le lundi 9 avril avec la première question de fond de l'ordre du jour, à savoir le désarmement nucléaire, puis de consacrer le mardi 10 avril aux armes classiques, le mercredi 11 avril au nucléaire, le jeudi 12 avril aux armes classiques, le vendredi 13 avril au nucléaire et le lundi 16 avril aux armes classiques, tandis que le dernier jour, le mardi 17 avril, la moitié de la journée serait consacrée au nucléaire et l'autre aux armes classiques. Les réunions officielles sur les méthodes de travail et les éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement seraient déplacées au mercredi 18 avril, ce qui nous permettrait de poursuivre nos échanges le jeudi, comme le prévoit le programme de travail, et ainsi de disposer de deux jours ininterrompus pour débattre de ces deux thèmes, méthodes de travail et décennie du désarmement. Nous espérons que cette proposition sera acceptable pour les délégations.

M. El Oumni (Maroc) (*parle en anglais*) : Je remercie ma collègue de Cuba pour sa proposition. Bien que cela n'ait jamais été fait auparavant, nous n'avons aucun problème avec ce qu'elle propose, pourvu que cela soit acceptable et faisable pour les autres délégations. Toutefois, les débats officiels devraient avoir lieu beaucoup plus tôt, selon nous. Si nous voulons avoir le temps de procéder à des consultations et à des négociations sur des conclusions concertées, nous devons nous y mettre bien avant la date que la représentante a proposée.

M. Moktefi (Algérie) : Je vous félicite, Monsieur le Président, pour l'adoption de l'ordre du jour, qui va permettre le lancement des travaux d'une manière plus véritable et substantielle.

S'agissant du projet de programme de travail, ma délégation ne voudrait pas ajouter à la confusion, mais souhaiterait faire une proposition qui, je crois, relève des bonnes pratiques de la Commission. Ma proposition consiste à procéder par bloc. Ainsi trois jours seraient consacrés totalement à chacune des questions de fond, tandis que les questions informelles seraient discutées le 18 avril, puisqu'il est prévu que la Commission se réunisse le 19 avril pour examiner les recommandations issues des groupes de discussion informelle. Les conclusions de la session pourraient donc être négociées au cours de la matinée du 19 avril.

En outre, ma délégation voudrait suggérer qu'il y ait au moins une réunion de la plénière au cours de la session pour faire le point. Je propose que cette réunion se tienne le lundi 16 avril. Cela permettra au Président de faire le point de l'évolution des discussions et éventuellement de donner des directives et donnera en outre la possibilité aux délégations si elles ont besoin de s'exprimer sur la conduite des délibérations de le faire d'une manière plus officielle.

M. Vipul (Inde) (*parle en anglais*) : Mes remarques sont assez proches de celles formulées par mon collègue de l'Algérie. Nous avons deux questions de fond inscrites à notre ordre du jour. Je crois qu'il est tout naturel que nous commencions nos travaux par l'examen de ces questions de fond. Compte tenu de la pratique suivie à la Commission du désarmement, du moins l'année dernière, il me semble également logique que nous procédions par bloc afin que nous nous concentrons sur une question à la fois plutôt que de passer constamment de l'une à l'autre. Je proposerais donc également que, à compter de lundi prochain, nous commencions avec le Groupe de travail I, sur le désarmement nucléaire. Une fois que nous aurons consacré six ou sept séances à ce Groupe, il faudrait que nous passions au Groupe de travail II. Lorsque nous aurons terminé notre travail au sein des groupes de travail, nous passerons aux séances officielles.

J'aurais aimé avoir au moins deux séances sur les éléments de la quatrième décennie du désarmement, plutôt qu'une seule. Nous avons travaillé sur ces points par le passé, et nous devons y consacrer suffisamment de temps pour que chacun d'entre nous puisse faire ses commentaires sur ce point de l'ordre du jour.

À la fin, nous pourrions négocier le résultat de ces séances officielles. Le Président a déjà alloué du temps dans le programme aux discussions et négociations sur ces résultats.

En résumé, je pense que nous devrions tout d'abord commencer par les points de l'ordre du jour.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Ma délégation préférerait le programme de travail sous la forme que vous avez présentée au départ, Monsieur le Président, telle que modifiée par la deuxième page qui nous a été distribuée juste avant que nous ne commencions, c'est-à-dire que, après le jour férié du 6 avril, nous commencerions le lundi 9 avril par un débat en séance officielle sur les méthodes de travail, suivi d'un autre débat en séance officielle sur la quatrième décennie du désarmement. Ce serait tout pour le 9 avril. Nous entamerions ensuite nos débats officiels le 10 avril, au sein des Groupes de travail I et II, en alternance, jusqu'au 18 avril.

Cela correspond, de fait, d'après mon expérience des séances de la Commission du désarmement, qui remonte à 1998, à la pratique courante. Je pense que cela nous donne l'occasion de nous concentrer sur une question, de tenir une série de discussions approfondies, et de nous arrêter un moment pour examiner différentes propositions, en particulier lorsque les documents présentant des recommandations spécifiques commencent à sortir. J'ai pu constater que cette alternance permettait de tenir des consultations en marge à mesure que chaque sujet est abordé tour à tour, jour après jour. Voilà le type de programme de travail qui sied à ma délégation. De l'angle où je me trouve, à tout le moins, il ne semble pas y avoir de consensus en vue de le modifier.

M. Langeland (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir présenté une proposition en vue de l'organisation des travaux des deux semaines restantes. Votre proposition fait très bonne impression à ma délégation. Elle fait fond, en outre, sur la tradition. Nous nous fondons maintenant en partie au moins sur la tradition, puisque nous avons adopté une grande partie de l'ordre du jour à partir du précédent cycle d'examen.

À bien des égards, nous nous lançons ici dans une discussion sur les méthodes de travail de la Commission du désarmement. Une proposition avait été faite plus tôt sur le regroupement des différents points de l'ordre du jour en différents débats, ce qui pourrait permettre une plus grande participation des capitales ou de Genève,

que ce soit sur les armes nucléaires ou sur les armes classiques. C'est un point que ma délégation est disposée à examiner, mais il serait préférable de l'envisager pour la prochaine session. Du point de vue de ma délégation, il serait également appréciable de commencer par les méthodes de travail, sachant que nous avons encore bien en mémoire tous les efforts que nous avons faits pour parvenir à notre ordre du jour. Nous voyons l'utilité d'un débat sur cette question au début de la semaine prochaine, lorsque nous aurons alloué du temps pour cela.

Par ailleurs, nous n'avons pas encore élu le Président du Groupe de travail II. Nous avons donc besoin de trouver quelqu'un qui guide nos délibérations sur les mesures de confiance sur les armes classiques.

À toutes fins utiles, nous proposerions de poursuivre sur votre programme de travail pour cette année, Monsieur le Président, puis d'examiner ensuite l'organisation de notre travail pour l'année prochaine. Puisque nous avons adopté un ordre du jour pour le cycle, nous pourrions voir si nous pourrions nous montrer plus créatifs pour l'année prochaine.

M. Kvarnström (Suède) (*parle en anglais*) : Concernant l'ordre du jour, ma délégation précise qu'elle préférerait indubitablement la proposition que vous nous avez présentée, Monsieur le Président. Cependant, nous resterions flexibles en ce qui concerne la façon de structurer les différents blocs entre les deux principaux points de l'ordre du jour, si tel est le souhait des membres de la Commission.

Toutefois, en ce qui concerne le moment de la tenue du débat sur les méthodes de travail, je suis fermement convaincu que nous devrions conserver la date du lundi. Non seulement il me semble que, lorsque nous avons convenu de l'ensemble de l'ordre du jour, il était naturellement entendu qu'en disant qu'il se ferait dans le cadre de la plénière, celle-ci se poursuivrait tout simplement le lundi, mais je pense en outre que la discussion portant sur les autres points principaux de l'ordre du jour gagnerait à ce que le débat sur les méthodes de travail ait déjà eu lieu.

C'est précisément ce dont nous discutons, à savoir, par quel moyen améliorer notre travail au sein de la Commission. Gardons donc la structure globale sur laquelle nous nous sommes accordés au lieu d'essayer de la désarticuler, et donnons-nous le bénéfice de discuter des méthodes de travail avant d'entamer l'examen des points de l'ordre du jour.

M. Zieliński (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais, Monsieur le Président, faire écho aux autres États qui appuient votre idée de conserver la proposition initiale de programme de travail. Nous pensons que ce dernier traduit en effet le délicat équilibre obtenu par l'adoption aujourd'hui de l'ordre du jour. Nous sommes convenus de consacrer une demi-journée à chaque séance officielle. Les programmer au début de la semaine prochaine permettra sans doute aux collègues de la présidence de préparer les consultations, et d'obtenir des résultats de fond au cours de ces consultations.

Il en va de même pour la répartition des tâches entre les groupes de travail respectifs. Nous sommes également d'avis que cela doit demeurer en l'état stipulé par le programme de travail actuel.

M^{me} González Román (Espagne) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de votre proposition d'ordre du jour, Monsieur le Président, ainsi que de la contribution apportée par les autres délégations. Nous appuyons la proposition que vous nous avez présentée initialement, qui non seulement correspond à la tradition à la Commission, mais présente également, à notre sens, la séquence qui convient entre les sujets. Néanmoins, nous pourrions aussi envisager de regrouper les différents sujets par blocs.

En ce qui concerne les débats officieux, il nous paraît particulièrement important d'examiner les méthodes de travail au commencement des discussions, en tout début de session, afin que les membres puissent tirer parti plus tard des discussions tenues sur la question.

M. D'Antuono (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir proposé ce programme de travail. Je voudrais faire écho à ce qu'ont dit d'autres délégations. Nous préférons accepter la proposition telle quelle, notamment en ce qui concerne les séances officielles sur les méthodes de travail. Je tiens à préciser que ma délégation n'est absolument pas favorable au changement de la structure de l'ordre du jour, comme cela est proposé par certaines délégations.

M. Farghal (Égypte) (*parle en arabe*) : D'emblée, Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de l'adoption de l'ordre du jour (A/CN.10/L.67/Rev.1) pour le nouveau cycle triennal de la Commission du désarmement. Nous devrions sans doute être en mesure d'adopter un programme de travail avec beaucoup moins d'efforts que ceux que nous avons dû consacrer à l'adoption de l'ordre du jour.

La proposition faite par la représentante de Cuba, qui a été ensuite modifiée par les représentants de l'Algérie et de l'Inde, est logique pour plusieurs raisons. Premièrement, nous devons encore élire un Président pour le Groupe de travail II, sur les armes classiques. Puisque l'on commence lundi avec le Groupe de travail I – et je voudrais féliciter l'Ambassadeur Naïf bin Bandar Al-Sudairy de son élection à la présidence de ce Groupe – cela nous donne aussi le temps d'élire un Président pour le Groupe de travail II.

Deuxièmement, comme vous le savez fort bien, Monsieur le Président, plusieurs délégations ont affirmé que nous devons commencer tôt et adopter de nouvelles méthodes de travail. Il me semble que cela témoigne d'une certaine dynamique favorable à l'adoption de nouvelles méthodes de travail. Comme quelques collègues l'ont dit, certaines de nos méthodes de travail qui ont été établies au cours des précédentes sessions de la Commission n'ont pas, comme nous le savons, n'ont pas donné de très bons résultats. Peut-être devons-nous réorganiser notre programme de travail.

M. Moktefi (Algérie) : Je m'excuse de prendre de nouveau la parole. Nous estimons qu'il y a lieu de réagir à quelques propos qui ne sont pas très constructifs. Je rappelle que la proposition que nous avons faite est de structurer les débats en blocs. Pourquoi cela? À la lumière de l'expérience et de l'échec de la Commission, nous estimons qu'il y a lieu de changer les méthodes de travail sur-le-champ, et de ne pas attendre l'année prochaine pour les améliorer. La cohérence s'impose d'elle-même. Quand un débat est structuré de manière ordonnée et logique, une dynamique s'en dégage qui évolue avec les discussions et qui peut aboutir à des résultats, contrairement à une structure de discussion où l'on aborde un sujet le matin, pour aller à un autre sujet l'après-midi, en oubliant ce qui a été dit dans la matinée, et pour le répéter ensuite le lendemain matin. Nous proposons donc quelque chose qui est fondé sur la logique, à savoir de structurer le débat une fois pour toutes sur un thème précis : on achève les discussions sur ce thème, avant de passer à un autre. Tout cela est cohérent, et peut être prometteur. Nous nous étonnons des réactions de ceux qui se disent inflexibles, et qui repoussent à l'année prochaine la possibilité d'améliorer le travail de cette année.

L'autre argument concernant la structuration des thèmes eux-mêmes, l'ordre du jour (A/CN.10/L.67/Rev.1) commence par deux questions de fond. La première porte sur le désarmement nucléaire, la seconde

sur les armes classiques. Ce sont les deux points officiels de l'ordre du jour de la Commission. À partir de là, ces deux points s'imposent à la Commission pour commencer ses travaux. Pourquoi le débat informel devrait-il commencer avant le débat des Groupes de travail? Nous ne comprenons pas cette logique, qui veut renverser l'ordre du jour. Celui-ci est clair, il y a lieu de l'entamer tel qu'il a été enregistré et adopté. Les questions informelles passent au deuxième plan, à moins que d'autres délégations n'aient d'autres priorités que le désarmement nucléaire et les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques.

Troisièmement, je note dans le document qui nous a été remis que la salle D est disponible pendant toute la durée de la session. Cela veut-il dire qu'il y aura des réunions parallèles?

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vois que les propos se dispersent. Personne n'a demandé à la présidence pourquoi elle avait proposé ce programme de travail, l'on ne fait que proposer, encore et encore. Bien évidemment, certaines de ces propositions peuvent être enrichissantes, mais je souhaite que nous nous concentrons sur la tâche principale. Il ne s'agit pas de savoir quand commencer ou qui y gagne. Nous disposons maintenant d'un ordre du jour (A/CN.10/L.67/Rev.1) et nous allons nous mettre au travail. Après avoir entendu ces quatre propositions, avec tout le respect, je vais dire pourquoi ce programme de travail a été présenté, afin que nous puissions aboutir à un accord.

M. Burns (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : La délégation du Royaume-Uni voudrait encore une fois vous féliciter, Monsieur le Président, pour le travail que vous avez réalisé, et en particulier pour le programme de travail que vous nous avez présenté aujourd'hui. Nous sommes favorables à la formule que vous avez conçue. Nous aurions préféré l'alternance entre les Groupes de travail, pour certaines raisons. Bien que je comprenne la logique d'essayer de poursuivre l'examen d'un même sujet jusqu'à sa conclusion, quand bien même cela fonctionnerait – d'ailleurs, qui sait, peut-être serait-ce le cas – le fait d'aborder des sujets chaque jour avec une nouvelle perspective, auquel s'ajoute l'avantage logistique d'avoir eu le temps de consulter nos capitales, nous semble être la façon la plus constructive de progresser. Je pense qu'il existe un réel danger de commencer à se défaire de ce dont nous disposons déjà. Nous l'avons; alors, avançons. Je recommande vraiment de continuer avec le programme de travail qui a été proposé par le Président.

M. Cassidy (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie vous remercie, Monsieur le Président, du projet de programme de travail que vous nous avez proposé. Je tiens également à remercier tous les collègues qui ont fait des propositions à ce sujet. Je voudrais essayer – tout simplement essayer – de mécontenter tout le monde. Je ne sais pas si j'y parviendrai.

Dans la matinée du lundi 9 avril, nous aurons le Groupe de travail I, et dans l'après-midi, nous aurons une séance officielle sur la quatrième Décennie du désarmement. Le mardi 10 avril, nous tiendrons la séance officielle sur les méthodes de travail. Voilà ma proposition. Si tout le monde peut s'entendre sur un bloc, on peut le faire; si l'on peut s'entendre sur une autre option, comme celle que vous avez proposée, Monsieur le Président, cela peut se faire.

M^{me} Ledesma Hernández (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine vous réitère, Monsieur le Président, ses remerciements pour les propositions que vous nous avez présentées. Quand nous avons proposé nos changements au programme, cela s'est fait dans un esprit constructif, dans le sens de plus de cohérence, compte tenu de notre expérience de ce qui s'est passé, essentiellement l'an dernier, et peut-être du manque de temps dont nous disposions pour nous concentrer sur les propositions, en devant nous arrêter et reprendre des sujets. Nous considérons que nos propositions sont dans le droit fil de ce qui a été proposé par l'Algérie et l'Inde, c'est-à-dire que nous sommes favorables à une forme de regroupement qui nous permette de nous concentrer sur les sujets.

D'autre part, si nous établissons un programme de travail, y inscrivons et définissons des questions, c'est à notre sens qu'il s'agissait de nos priorités et c'est pour cela qu'il nous paraît logique de commencer à débattre de ce que nous avons considéré comme nos priorités. Telle est notre appréhension des propositions que nous avons faites.

Enfin, je voudrais réagir à certaines des propositions. Si de nombreuses délégations ont manifesté leur intérêt pour un débat sur les méthodes de travail et les améliorations qu'on peut leur apporter – idée qui a également les faveurs de notre délégation – nous ne voyons donc pas comment elles ne voient maintenant pas de place possible pour quelques changements dans le cadre de notre programme de travail et s'accrochent aux pratiques habituelles. Je pense que cette position est un peu incohérente et manque de logique, car l'esprit de la présente session me semble être d'essayer de

perfectionner nos méthodes de travail sur la base de l'expérience accumulée. C'est pourquoi nous n'avons pas trouvé cela logique et nous nous sommes aventurés à faire une proposition qui pourrait peut-être agréer à tous.

Je réitère que nous sommes favorables à la proposition par groupes faite par l'Algérie, qui est dans la ligne de ce que nous avons proposé, et je continue de dire que nous sommes pour commencer par les priorités. Bien entendu, nous serons flexibles sur le moment où l'on voudra tenir les consultations.

M. Kvarnström (Suède) (*parle en anglais*) : Je vous prie de m'excuser de prendre la parole une seconde fois, mais je voudrais aborder une question plus large, qui, je pense, est beaucoup plus importante que la structure de l'ordre du jour proprement dite. Elle a trait à notre dynamique de négociation dans cette salle. Je trouve ce que j'entends actuellement extrêmement regrettable, sinon inquiétant, dans ce que cela démontre sur la façon dont nous négocions.

Nous avons un accord global sur la structure de l'ordre du jour. Nous sommes un groupe de nombreux pays, dont tous ont eu à faire face à d'importantes exigences relativement à ce qui est attendu de la Commission du désarmement. Nous avons fait des compromis de bonne foi tout au long de nos discussions. Tout d'abord, nous avons convenu de ne pas avoir de discussion sur le rôle de la Commission dans le mécanisme – ce que nous voulions, pourtant – et ce, pour parvenir à un compromis, lorsque nous avons compris que le terme de méthodes de travail était préféré. Nous avons convenu de ne pas tenir cette discussion au titre de l'un des points principaux de l'ordre du jour, en dépit du fait qu'un grand nombre de délégations pensaient que nous devions le faire. Ensuite, malgré les fortes oppositions que cela a suscitées, nous avons convenu de tenir un débat sur une déclaration relative à la quatrième décennie du désarmement.

Nous voulions également qu'il y ait un accent spécifique sur le point de l'ordre du jour relatif au nucléaire et également sur les armes classiques. Nous avons fait un compromis là-dessus également. Mais après plusieurs jours de négociation nous étions très heureux – en dépit du fait que nous avions dû faire un compromis sur tous ces points très importants – parce que nous avons finalement un programme (A/CN.10/L.67/Rev.1) qui nous permettait de nous mettre au travail.

Voilà maintenant que nous constatons que ce programme soigneusement négocié n'a finalement pas

la valeur que l'on disait qu'il avait. On n'y adhère pas. C'est une douche froide pour nous d'entendre que, avant même que l'encre d'un accord soit sèche, il est déjà mis en pièces. À titre de tout dernier compromis, une fois encore, je serais heureux de réorganiser comme on le veut les groupes de questions de l'ordre du jour, mais je tiens à déclarer catégoriquement que ma délégation n'agréera pas à la proposition indonésienne de déplacer les méthodes de travail au débat en plénière.

Je pense réellement que nous devons prendre un moment pour examiner notre manière de négocier et ce que nous faisons une fois un accord effectivement obtenu.

M. Pak Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Concernant le sujet dont nous débattons, Monsieur le Président, je voudrais me joindre aux orateurs qui ont dit le plus grand bien de votre travail acharné. C'est grâce à ce travail acharné que nous avons pu tenir le débat que nous tenons maintenant. Sans compromis sur les points de l'ordre du jour, il aurait été impossible de tenir le type de débat que nous tenons en ce moment.

Concernant la question du programme de travail, la République populaire démocratique de Corée voudrait joindre sa voix à celle des autres pays en développement. Un orateur précédent a dit que cela n'était pas logique, et la République populaire démocratique de Corée voudrait ajouter qu'en ce qui concerne le statut de chaque point de l'ordre du jour, y compris les points officiels, il est bien nécessaire d'examiner le statut de chacun de ces points, quelle place chaque point prend dans le programme de travail, dans le processus global de discussion. Je pense que de la position de chaque point dépend également l'importance du poids qu'il aura. Comme un certain nombre de pays du Mouvement des pays non alignés, par conséquent, la République populaire démocratique de Corée est fermement convaincue que la priorité absolue est le désarmement nucléaire et que la position qui lui revient est la première place dans le débat du 9 avril.

Concernant la question des compromis, ce n'est pas seulement l'autre groupe qui a fait des compromis : les pays du Mouvement des pays non alignés ont également fait de nombreux compromis. C'est grâce à ces compromis que nous avons tous fini par pouvoir examiner des points de l'ordre du jour. Je pense que le programme ne peut être une exception à la règle du compromis.

M. Bavaud (Suisse) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de la manière avec laquelle vous avez conduit nos travaux pour arriver à un ordre du jour de consensus (A/CN.10/L.67/Rev.1). De plus, je voudrais aussi vous féliciter de ce programme de travail que vous avez fait circuler cet après-midi. Encore une fois, je voudrais signaler que ma délégation vous fait confiance, comme elle vous a fait confiance sur les autres documents que vous avez déjà fait circuler. Nous estimons que vous êtes la meilleure personne pour essayer de trouver un compromis ici et que votre proposition actuelle reflète en fait la compréhension du paquet que nous avons adopté ce matin concernant l'ordre du jour.

Je suis, comme ma délégation, étonné du scepticisme de nombreuses délégations concernant vos différentes propositions jusqu'à maintenant. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, nous avons fait preuve de flexibilité. Nous avons aussi précisé que nous aurions voulu un point particulier dans l'ordre du jour, uniquement sur les méthodes de travail et sur la manière dont cette Commission fonctionne. Et cela ne doit pas être oublié quand on arrive à un compromis. Et je crois que ma délégation n'était pas la seule à avoir ce désir durant la présente session de fond.

Nous avons passé maintenant une semaine à discuter de l'ordre du jour; je ne pense pas que nous perdions beaucoup de temps à parler sur une demi-journée des méthodes de travail. Nous pouvons donc facilement encore en discuter et je pense que cela ferait tout à fait sens de pouvoir en discuter maintenant, alors que toutes les idées sont encore fraîches, pour voir comment nous avons conduit nos travaux jusqu'à maintenant. Je crois qu'il y a matière à discussion entre, justement, le débat général, et la participation aux groupes de travail. J'estime donc qu'il est temps de travailler au plus vite et nous pouvons commencer par les méthodes de travail.

M. Langeland (Norvège) (*parle en anglais*) : Encore une fois, ma délégation voudrait rappeler que nous sommes une instance délibérante. Nous ne devons pas devenir une enceinte où les délégations rivalisent quant à celle qui renoncera au plus grand nombre de compromis. Ma délégation a soutenu et continue de soutenir la proposition du Président parce qu'il s'agit de sa proposition. Elle n'émane pas des États Membres, mais du Président, en sa qualité de Président de la Commission. Toutefois, elle est également construite sur une appréhension commune de l'ordre du jour et de

la façon dont nous devrions procéder dans nos travaux. C'est la raison pour laquelle nous la soutenons.

Ma délégation note avec satisfaction l'intérêt manifesté à l'égard de l'examen de la façon dont la Commission opère. La question du regroupement des points de l'ordre du jour est, de fait, l'un des domaines dans lesquels les méthodes de travail de la Commission peuvent être améliorées. Ma délégation reste convaincue que la question doit d'abord être débattue dans le cadre de consultations sur la façon d'améliorer les méthodes de travail. Nous avons un certain nombre de sujets à aborder. Quand nous le ferons, nous pourrions alors prendre une décision sur la façon de procéder, au lieu de prendre un nombre limité de recommandations ou de poursuivre avec un nombre limité d'améliorations avant de débattre plus globalement des méthodes de travail de la Commission.

J'espère que nous serons autorisés à le faire. Si c'est le cas, ma délégation serait prête à examiner la question du regroupement des sujets. Nous voyons ce que cela a de judicieux, mais nous voudrions en discuter dans le cadre plus général de l'amélioration des méthodes de travail de la Commission.

Une fois encore, ma délégation a toute confiance dans la proposition de la présidence sur la façon d'organiser nos travaux.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais à présent donner la parole aux trois orateurs restants sur ma liste. Je tiens vraiment à entamer nos travaux. Aussi, si je ne reçois pas maintenant de nouvelle demande d'intervention, je clôturerai la liste des orateurs.

M^{me} Suzuki (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de ce programme de travail conjoint. La délégation japonaise constate qu'il est très équilibré et équitable. Chaque point de l'ordre du jour et les sujets des séances officielles sont traités sur un pied d'égalité.

La délégation japonaise estime que le débat sur les points de l'ordre du jour par groupes de questions a l'avantage, dans une certaine mesure, de permettre une discussion intense. À l'inverse, il incarne l'idée qu'il n'y a pas d'autre issue à l'impasse de nos discussions. Nous n'avons pas à reproduire la même formule que celle des années précédentes et des cycles précédents. En allouant pour nos débats une période plus longue, par conséquent, nous devons examiner comment faire pour que les débats tenus en cette première année du nouveau cycle triennal soient des débats significatifs. Nous devons avoir des

débats significatifs pendant la durée entière du cycle triennal afin d'aboutir à des recommandations et à un résultat significatif. C'est-à-dire que nous devons tenir une séance officieuse dès le premier jour, comme il est prévu dans la proposition du Président, puis commencer le même jour les travaux des Groupes de travail I et II. De plus, il nous faudra pendant toute la session travailler de façon équilibrée et équitable, ce qui pourrait nous permettre de nous faire une idée claire ainsi que d'avoir des idées nouvelles. La délégation japonaise soutient par conséquent la proposition du Président.

M. Seifi Pargou (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La première chose que je voudrais souligner est que le programme de travail dont nous sommes saisis n'est pas le programme de travail de la Conférence du désarmement. C'est le programme de travail de la Commission du désarmement, qui ne doit, par conséquent, pas être pris aussi sérieusement que le programme de travail de la Conférence du désarmement.

Deuxièmement, je vois quelque mérite aux propositions faites par mes collègues de l'Égypte, de Cuba, de l'Algérie et de l'Inde, mais, comme mon estimé voisin, le représentant de l'Indonésie, l'a déclaré, sa proposition a peut-être le mérite de mécontenter également tout le monde. Je pense que cette proposition est une issue, et c'est pourquoi je la soutiens.

Également, concernant les traditions de la Commission du désarmement, je pense que la question qui se pose est une question de tradition ou de changement et qu'il est préférable de partir du présent. Si nous nous en tenons aux traditions de la Commission du désarmement, quand viendra le moment de débattre des méthodes de travail et d'adopter un document final, nous devons rester fidèles à cette tradition et combattre tout changement dans les méthodes de travail.

Commençons donc à partir du présent. N'essayons pas à toute force d'être des traditionalistes, et montrons plutôt un peu de flexibilité pour pouvoir avancer.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voulais simplement, très brièvement, abonder dans le sens de l'observation de mon collègue et ami de la Norvège lorsqu'il constate l'intérêt croissant que suscite l'examen des méthodes de travail de la Commission du désarmement. Je trouve que c'est un fait très réconfortant, qui marque une évolution très positive. J'envisage avec plaisir ce débat que nous allons tenir dans à peine quelques jours maintenant, lundi. Pour ce qui est de la tradition, nous ne pouvons mieux soutenir

cette tradition qu'en gardant comme nous l'avons fait pendant six ans les deux mêmes points de l'ordre du jour pour les groupes de travail. Maintenant, ils auront bientôt été inscrits à l'ordre du jour de la Commission du désarmement pendant pas moins de neuf années. Si cela n'est pas une tradition, je ne sais pas ce qu'est une tradition.

Le Président (*parle en espagnol*) : Avec la permission de la Commission, je voudrais maintenant donner des explications sur les raisons de la présentation de ce programme de travail.

Comme les membres l'auront compris, la présidence, avant d'adopter le programme de travail (A/CN.10/L.67/Rev.1) ce midi et avant de commencer la séance ordinaire d'échanges de vues avec les différents groupes, s'est réunie avec le secrétariat. C'est un élément que nous avons oublié dans ce débat ici à la dernière minute. Non seulement c'est une question de tradition, mais c'est aussi une question d'efficacité du secrétariat. Le programme, tel qu'il a été proposé, correspond à la pratique de travail régulière du secrétariat de la Commission du désarmement au fil des ans mais pour quelle raison? me suis-je moi-même demandé, avec quelques délégations. Pourquoi ne pas commencer dans l'ordre prescrit dans le programme? J'ai maintenant une réponse. En premier lieu, la modification du programme constituerait un précédent qui devrait être adopté et accepté par les parties. Mais surtout, il en est ainsi parce que le programme de travail permet au secrétariat de préparer les séances dans lesquelles on l'examine progressivement et les projets de document qui en sortent afin qu'ils soient débattus à la séance suivante.

J'ai une proposition qui me paraît très logique. Les Amis du Président—dont je n'ai pas annoncé les noms, bien que j'aie déjà décidé qui ils seront—demandent que je leur accorde plus de temps afin de pouvoir soumettre leurs documents respectifs à un débat, afin que ce ne soit pas un document qui émanera des débats sous sa forme définitive. Cela me semble très important. Il s'agit de deux Amis du Président, l'un appartient au Mouvement des pays non alignés et l'autre au Groupe des États d'Europe, qui souhaitent examiner les deux thèmes principaux.

Je rappelle également aux membres que le jour où j'ai présenté la proposition de compromis du Président—dont je vais donner lecture en anglais—mon document comportait une note, qui n'est pas une note de bas de page, qui fait partie du projet d'ordre du jour que j'ai présenté.

(l'orateur poursuit en anglais)

Après avoir écouté les débats sur les méthodes de travail et sur les éléments d'une déclaration de la quatrième décennie du désarmement, des exemplaires du document final seront distribués longtemps à l'avance par les Amis du Président afin de lancer de nouvelles consultations et de parvenir à un consensus. La décision finale sera prise en séance plénière de la Commission du désarmement de l'ONU.

(l'orateur reprend en espagnol)

C'est là l'une des raisons pour lesquelles le Président, suivant les recommandations du secrétariat, avait proposé de commencer par des débats publics sur ces deux thèmes, c'est-à-dire les méthodes de travail et la quatrième décennie du désarmement.

Immédiatement après, nous tiendrons des séances plénières sur le premier point de l'ordre du jour, puis sur le deuxième point. Dans ce contexte, je préfère traiter de groupes de questions afin de faciliter le travail. Nous finirons les débats du Groupe de travail I et passerons au deuxième thème. Mais ce programme de travail n'est pas sorti du néant ni du chapeau d'un magicien. Il est le résultat d'une pratique qui a commencé de nombreuses années avant le début de cette session.

Encore une fois, je demande aux membres de faire preuve de souplesse et de compréhension afin que nous puissions commencer à nous attaquer au travail qui nous attend. Nous pouvons procéder à quelques changements. Le Président pourrait accepter des changements logiques. Je tiens à répéter toutefois que la présentation du document reposait sur la simple logique qu'il s'agissait d'une question de gestion du temps qui concerne le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le secrétariat, ainsi que de la façon de faciliter au mieux notre travail. Il n'y a aucune autre raison à cela. L'objectif n'est pas de changer le programme ou l'ordre du jour. J'ai donc pensé qu'il serait accepté d'emblée sans discussion. Je l'ai jugé bien équilibré.

Les Groupes de travail seront dirigés par un représentant du Mouvement des pays non alignés et un représentant des États d'Europe. Les réunions informelles auront la même structure. L'idée est de faire en sorte que la Commission atteigne le meilleur équilibre.

Je répète que si la majorité des représentants décide de travailler en groupes, surtout pour ce qui est

des première et deuxième questions de fonds inscrites à l'ordre du jour, le Président n'y verrait rien à redire. Je voulais cependant expliquer la logique du document que j'ai présenté. Comme je l'avais dit auparavant, lorsque j'ai présenté le document ce lundi, il s'agissait d'un compromis proposé par la présidence.

Je vois que le représentant de l'Algérie a demandé la parole. J'espère que l'objet de sa demande est de me manifester son appui.

M. Moktefi (Algérie) : Je vous remercie Monsieur le Président. Vous avez bien compris l'objet mes propos; c'est pour vous exprimer notre soutien, le soutien de toutes les délégations. Vous n'avez pas seulement le secrétariat à côté de vous, vous avez le Bureau à côté de vous et les États membres de la Commission qui peuvent également vous donner quelques observations de manière à ce que votre travail soit facilité et qu'il y ait moins de discussions sur les procédures. En conséquence, ma délégation appuiera tout programme proposé par le Président plutôt que par le secrétariat.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je ne crois pas m'être expliqué très clairement. Le programme de travail est présenté par le Président, avec l'appui du secrétariat pour ce qui est des méthodes de travail. Il n'y a d'autre option que de réexaminer les thèmes, et ce processus a été établi bien avant que nous n'ayons arrêté un programme de travail. Même aujourd'hui, le secrétariat a soumis un document qui contenait une erreur résultant d'une révision apportée à la deuxième page.

Je peux assurer le représentant de l'Algérie que la proposition du Président est fondée sur les propositions du secrétariat et est conforme aux pratiques établies de la Commission du désarmement. Je me félicite également que tout le monde accepte de faire les changements nécessaires afin que la Commission puisse aller de l'avant.

Si les membres en conviennent, le Président propose que, le lundi 9 avril au matin, nous commençons, dans le cadre d'une réunion informelle, à aborder la question des méthodes de travail, et que nous passions, dans l'après-midi, à la question de la quatrième décennie du désarmement.

Je crois que nous sommes prêts à commencer par la première question de fond inscrite à l'ordre du jour. Je propose donc que le lundi 9 avril nous examinions la première question de fond, à savoir, le désarmement nucléaire, le matin et l'après-midi. Le 10 avril, nous

réunirons le Groupe de travail II le matin et l'après-midi. Le lendemain, nous tiendrons des débats informels. Jeudi, après avoir attendu que ces débats informels enrichissent les discussions informelles, nous examinerons les documents et ces questions au cours d'une dernière séance. Comme je l'ai proposé, le reste de l'ordre du jour demeurerait identique à ce qui est indiqué dans le programme de travail.

Je demande au secrétariat de rester avec nous un peu plus longtemps afin que les documents puissent être distribués—ou lundi si les membres préfèrent—étant entendu que le Groupe de travail sur le désarmement nucléaire se réunira lundi matin, comme il en a été convenu ce matin.

M. Farghal (Égypte) (*parle en arabe*) : Je souhaite appuyer la proposition du Président car, comme il l'a dit, elle est conforme à la pratique établie et repose sur un précédent.

Je suis saisi du programme de travail adopté en 2006, l'année où la Commission examinait les moyens d'améliorer ses méthodes de travail. Les propositions actuelles du Président sont tout à fait conformes à ce programme de travail, qui portaient d'abord sur un examen des questions de fond inscrites à l'ordre du jour avant de passer aux méthodes de travail.

Toutefois, j'aimerais que le secrétariat clarifie un point. Le programme de travail actuel prévoit cinq réunions sur l'amélioration des méthodes de travail. Les débats sur l'amélioration des méthodes de travail sont indiqués entre crochets, de même que les séances plénières. Toutefois, le programme de travail dont nous sommes saisis ne prévoit que deux réunions informelles consacrées aux méthodes de travail et à la quatrième décennie du désarmement. Est-ce que cela signifie qu'il y a une différence entre la pratique suivie dans le passé et ce programme de travail? Ou cela signifierait-il que nous devons tenir des réunions en parallèle des séances officielles des Groupes de travail? Je voudrais tout simplement des éclaircissements sur ce point.

Le Président (*parle en espagnol*) : La présidence n'a aucune intention de tenir des séances parallèles. Nous avons convenu dès le départ que, compte tenu du nombre limité de membres dans certaines délégations, nous tiendrons en plénière toutes nos séances sur les points du programme de travail sur lesquels nous nous sommes mis d'accord. Il n'y aura pas de séances parallèles. Je ne me souviens plus quelle délégation a posé une question concernant la salle D. La salle D est simplement réservée

pour des réunions éventuelles, et pas nécessairement des réunions de travail parallèles de la Commission. Si un groupe a besoin de se réunir, cette salle sera disponible. Il suffira simplement d'informer le secrétariat et celui-ci veillera à ce que la salle soit mise à la disposition des groupes de pays qui jugent nécessaire de se réunir.

Je me propose, avec l'assentiment des membres, de suspendre la séance pour 15 minutes afin de discuter des questions d'organisation avec le secrétariat, en tenant compte de tout ce qui a été dit dans cette salle, et de pouvoir présenter immédiatement le programme de travail aux membres.

La séance, suspendue à 17 heures, est reprise à 17 h 45.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie les membres de m'avoir laissé la possibilité de procéder à des consultations. Le secrétariat de la Commission est en train de mettre en forme la version révisée du programme de travail sur lequel j'ai consulté les différents groupes présents dans la salle. Conformément à ces échanges, le programme de travail pour les séances qui se tiendront à partir de lundi sera le suivant.

Lundi 9 avril, à 10 heures, aura lieu une réunion du Groupe de travail I sur les armes nucléaires. Le Groupe de travail II sur les armes classiques se réunira le même jour à 15 heures. Mardi 10 avril, le groupe de discussion sur les méthodes de travail se réunira à 10 heures, tandis que le groupe de discussion sur la quatrième décennie du désarmement se réunira, lui, dans l'après-midi. Le reste du programme de travail demeure inchangé jusqu'au 19 avril. Le nombre de réunions prévu pour chaque groupe reste le même, nous avons simplement essayé de rattraper les deux séances que nous avons perdues aujourd'hui.

Le 19 avril, comme l'indique le projet de programme de travail, nous nous réunirons pour examiner les propositions qui auront émergé, à propos desquelles les membres auront consulté leur capitale et les groupes auront négocié entre eux ou transmis leurs observations à la présidence. Puis, le Bureau de la Commission se réunira dans l'après-midi.

Je tiens à souligner que ce nouveau programme de travail part du principe que si un groupe de travail travaille de manière très efficace et achève ses travaux avant la date prévue, le temps ainsi libéré sera alloué aux autres groupes qui en auront besoin, qu'ils soient consacrés à des questions de fond ou à des questions thématiques. Je ne sais pas s'il est besoin de davantage

d'explications. Je voudrais remercier tous les membres de m'avoir, une fois de plus, prêté leur concours. J'entends continuer de travailler de concert avec eux. Je l'ai dit et je le répète, il n'y aura pas de séances parallèles. Tous les travaux s'effectueront en séance plénière avec tous ceux qui souhaitent y prendre part. Toutes les délégations sont conviées. Comme je l'ai dit plus haut, le secrétariat est en train de mettre en forme le programme de travail révisé qui sera bientôt distribué.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission décide d'approuver le programme de travail tel que révisé.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Suède qui, au nom de son groupe régional, va nous communiquer les dernières informations concernant la présidence du Groupe de travail II.

M. Kvarnström (Suède) (*parle en anglais*) : Je prends la parole en ma qualité de Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. J'ai l'honneur d'annoncer que nous souhaitons désigner M^{me} Véronique Pepin-Hallé du Canada pour présider le Groupe de travail II sur les armes classiques.

Le Président (*parle en espagnol*) : Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission décide de nommer M^{me} Véronique Pepin-Hallé du Canada comme Présidente du Groupe de travail II sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le secrétariat vient de m'informer que les corrections ont été apportées au programme de travail et qu'il est en train de le distribuer dans la salle en ce moment même.

Je voudrais également indiquer qu'après consultation avec les membres, la présidence a demandé à M^{me} Lachezara Stoeva de la Bulgarie de coordonner

le groupe de discussion sur les éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième décennie du désarmement, et à M. Bouchaib El Oumni du Maroc de coordonner le groupe de discussion sur les méthodes de travail. Qu'ils veuillent bien me pardonner si j'ai mal prononcé leur nom.

Puis-je considérer que la Commission prend note de la désignation de ces deux personnes, qui collaboreront avec le Bureau, avec la présidence, au sein des deux groupes de discussion?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Moktefi (Algérie) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, d'adresser mes félicitations aux collègues qui viennent d'être désignés, respectivement, pour présider le Groupe de travail sur les armes classiques, ainsi que, pour les discussions informelles concernant les éléments de la déclaration pour la quatrième décennie du désarmement, notre collègue de Bulgarie, et notre collègue du Maroc concernant les méthodes de travail.

J'interviens juste pour rappeler qu'il y a lieu de faire circuler auprès des États Membres l'ordre du jour de la Commission qui a été adopté ce matin.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le secrétariat m'informe que l'ordre du jour révisé tel qu'il a été adopté ce matin n'est pas encore prêt car il est en cours d'élaboration dans les langues officielles de la Commission. Il sera à la disposition de toutes les délégations lundi matin dans les six langues officielles.

Nous venons d'avoir une nouvelle journée longue mais très fructueuse. Je remercie chacun de nouveau de sa participation, de sa présence, de son appui, et je rappelle aux membres du Bureau que lundi matin il y aura une réunion en salle D.

La séance est levée à 17 h 55.